



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**PROLONGATION DE DÉLAIS D'EXÉCUTION DES DOSSIERS FONDS
D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET)**

(N°2025-203)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et, notamment, son article L.331-3 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2018-455 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Prolongations de délais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à mettre en œuvre, au nom et pour le compte du Département, pour les 3 demandes de prolongations de délais de validité des subventions du FIEET, les modalités reprises au tableau en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DATE COURRIER DEMANDE	DATE CP	DISPOSITIF CONCERNÉ	LIBELLE OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRE	N° dossier	TERRITOIRE	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT DÉJÀ PAYÉ	RESTE A PAYER	DATE DE FIN PREVUE	CONTEXTE	DÉCISION
20/03/2025	13/12/2022	FIET	plantations de haies sur chemins communaux	BELLINGHEM	2022-05978	AUDOMAROIS	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	Travaux terminés	La dernière tranche vient d'être plantée	Prolongation jusqu'au 31/12/2025 afin de pouvoir payer la subvention
26/03/2025	13/06/2022	FIET	Renforcement du corridor écologique aux abords du bouldrome de Bons Secours	WIMILLE	2022-01770	BOULONNAIS	2 812,00 €	0,00	2 812,00	Travaux terminés	La demande de paiement est parvenue en juin 2024 au Département mais la commune a du attendre de prendre sa délibération relative à la M57 en début d'année 2025	Prolongation jusqu'au 31/12/2025 afin de pouvoir payer la subvention
22/04/2025	11/12/2023	FIET	Renaturation de l'ancienne piscine de Lumbres	CCPL	2023-06608	AUDOMAROIS	28 000,00	0,00	28 000,00		Retard sur le chantier suite aux inondations. Travaux de plantations prévus à l'automne – hiver 2025	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de pouvoir payer la subvention

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement

RAPPORT N°22

Territoire(s): Audomarois, Boulonnais

Canton(s): Tous les cantons, BOULOGNE-SUR-MER-1, LUMBRES, FRUGES

EPCI(s): Tous les EPCI, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. de Com. du Pays de
Lumbres, C. d'Agglo. du Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

PROLONGATION DE DÉLAIS D'EXÉCUTION DES DOSSIERS FONDS D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET)

Le présent rapport propose les décisions de prolongations de délais de réalisation de travaux pour les dossiers affectés dans le cadre du Fonds d'intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET).

La liste des sollicitations ainsi que les motifs de non-réalisation sont présentés en annexe.

Les propositions de décisions se fondent sur les principes adoptés par la Commission Permanente lors de sa session du 5 novembre 2018 à savoir :

- permettre le versement du solde des subventions nécessitant une prolongation, dans la limite du 31 décembre de l'année de la demande, et en levant la déchéance quadriennale si nécessaire ;
- avant l'échéance de la prescription quadriennale, permettre une prolongation de délai jusqu'à la date sollicitée par le bénéficiaire de la subvention ;
- un refus de prolongation dans tous les autres cas.

Les propositions se répartissent donc ainsi :

- 2 prolongations jusqu'au 31 décembre 2025,
- 1 prolongation jusqu'au 31 décembre 2026,
- aucun refus de prolongation.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à mettre en œuvre, pour les demandes de prolongations de délais de validité des subventions, les modalités reprises en annexe de ce rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY